

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR  
LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION  
SUR LES FONDS DANS LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE À MONTRÉAL**

---

**Mise en contexte**

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé le 3 octobre 2007 à l'étude publique des fonds dans la comptabilité municipale à Montréal, tel que prévu à son programme d'activités adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2007 (CG07 0035). Elle a adopté ses recommandations le 23 octobre 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 11 décembre 2007.

Le rapport de la Commission présente cinq fonds montréalais aux caractéristiques différentes : le Fonds de voirie, le Fonds de l'eau, le Fonds d'investissement, le Fonds du matériel roulant et le Fonds de roulement. Il aborde également la question de l'utilisation des fonds dans d'autres municipalités et met en lumière les avantages et inconvénients rattachés à l'utilisation des fonds dans la comptabilité municipale.

**Commentaires d'ordre général**

Le rapport de la Commission fait état de l'importance d'une plus grande transparence quant à l'utilisation de certains fonds par une meilleure communication et par des modifications dans la présentation des sommes et activités reliées à ces fonds.

Le comité exécutif entend profiter des recommandations de la Commission pour poursuivre cet objectif de transparence.

**R-1**

Que l'administration s'assure, après la fin des restrictions prévues par l'article 133 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, d'une consolidation complète des revenus et des dépenses liées à la voirie au sein du budget de l'agglomération de façon à montrer un portrait global des efforts menés dans ce dossier d'infrastructures de la même façon que cela se fait pour le dossier de l'eau.

**Réponse à R-1**

Le comité exécutif est d'accord pour que les revenus et les dépenses liés au fonds consacré à la voirie fassent annuellement l'objet d'un portrait détaillé et mandate le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) à cet effet, afin de s'assurer que les sommes de ce fonds soient bel et bien destinées à la réhabilitation des infrastructures.

**R-2**

Que le Service des finances revoie, à compter de 2008, le mode de présentation des projets d'investissement au Programme triennal d'immobilisations (PTI) de façon à présenter ensemble les projets liés directement aux fonds d'investissements, de l'eau et de la voirie qui sont actuellement présentés par unité d'affaires.

**Réponse à R-2**

Le comité exécutif est d'accord pour que le mode de présentation des projets d'investissement au PTI soit orienté de façon à bien faire ressortir les projets directement reliés aux fonds mentionnés et constate que le Service des finances a apporté les modifications nécessaires au Budget 2008 par la création des annexes 4, 5 et 6 (fonds de l'eau, fonds de la voirie et fonds d'investissement).

**R-3**

Que la recommandation R-2 s'applique également à d'autres fonds de nature semblable qui seront mis en œuvre par l'Administration dans les années à venir.

**Réponse à R-3**

Le comité exécutif est d'accord pour que la décision prise concernant la recommandation R-2 s'applique aux fonds qui pourraient être créés dans les années à venir et mandate le Service des finances à cet effet.

**R-4**

Que l'administration s'assure, dans ses communications, de diffuser une information précise et transparente sur les réserves des fonds et les projets prévus pour l'utilisation de ces réserves.

**Réponse à R-4**

Le comité exécutif reconnaît l'importance pour l'Administration de diffuser dans ses communications une information précise et transparente sur les fonds et sur les projets qui y sont rattachés.

***En conclusion***

Le comité exécutif remercie les membres de la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit sur le sujet des fonds dans la comptabilité municipale à Montréal et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.